

A l'attention de Monsieur Guillaume Bourlet

Créteil, le 17 septembre 2018

Objet : Lettre de mission pour la vice-présidence numérique

Le vice-président numérique se voit confier les missions suivantes.

### **1. Missions récurrentes**

Avec le président et l'équipe politique, le vice-président numérique définit la politique numérique de l'UPEC. Il fait évoluer le schéma directeur du numérique (SDN) pour qu'il réponde aux exigences de la transformation numérique, sociétale, environnementale et réglementaire. Il s'assure du bon déroulement des projets qui en découlent en veillant au respect des calendriers et des priorités.

Dans une acception large du Système d'Informations (SI) intégrant personnel, usagers, services, données, procédures, logiciels, matériels etc., le vice-président numérique veille à ce que le SI soit développé à partir de l'analyse des processus métiers et des besoins des utilisateurs pour faciliter leur travail, le rendre plus fluide et plus rationnel, tout en garantissant la sécurité des données. Il œuvre donc sur les trois volets du numérique à l'université : la formation, la recherche et la gestion.

Le vice-président numérique est l'interlocuteur de la présidence auprès de la DSI et veille à la mise en œuvre de la stratégie numérique de l'UPEC. Il encourage la DSI, centre de services et d'expertise, à maintenir une veille technologique forte qui étayera l'évolution de la stratégie numérique de l'UPEC.

Avec le responsable sécurité des systèmes informatiques, le vice-président numérique s'attache à maintenir un juste équilibre entre productivité et sécurité. Il veille à la mise en œuvre du règlement général sur la protection des données (RGPD).

Le vice-président numérique, en lien avec les vice-présidents du CA, de la CR et de la CFVU, échange régulièrement avec les composantes, les laboratoires de recherche et les services centraux pour recueillir les besoins, analyser les bonnes pratiques et les diffuser. Il développe aussi un dialogue avec des partenaires (VP numériques des autres universités, avec les tutelles, etc.) pour que l'UPEC se saisisse des avancées déjà éprouvées en matière de politique numérique.

Le vice-président numérique pilote le travail de la commission numérique, pour étayer la stratégie numérique de l'établissement, en lien avec l'équipe politique.

## 2. Actions prioritaires

Les missions suivantes seront engagées dès la fin 2018 et poursuivies tout au long du mandat :

Des chantiers prioritaires sont menés avec les personnels administratifs, comme le développement du télétravail incluant l'utilisation des logiciels métiers et la poursuite de la politique de dématérialisation.

Le vice-président numérique, assisté d'un architecte des SI, assure le suivi du projet Sinaps de l'AMUE destiné à établir le référentiel commun des logiciels de l'AMUE et à permettre des interconnexions entre ces applications, plutôt qu'un fonctionnement en silos.

Sur l'aspect formation, le vice-président numérique et la vice-présidente CFVU, en relation étroite avec le service d'appui à la pédagogie et aux usages du numérique (SAPUN) s'attachent à faciliter l'innovation pédagogique en accompagnant notamment le projet PULSE (NCU) et la mise en place d'un nouveau système de gestion de l'apprentissage (LMS), du type de la plateforme Moodle.

Pour toutes ces actions, le vice-président numérique travaille en lien avec les vice-présidents concernés.

Jean-Luc Dubois-Randé

Président de l'UPEC